



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce mardi 24 Juin 2008 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents et avaient donné procuration: Mmes S. BEAUCOURT, T. BUQUET, Mrs. A. FACON, D. IANNONE, Mme V. THERY.

Après avoir désigné Melle Amandine FLUET secrétaire de séance, l'Assemblée passe ensuite à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité:

⇒ adopte les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22,

Par 29 voix pour (Mr PILCH ayant quitté la salle) et 3 contre (Mme GALLET, Mrs BARRE et AULAK) le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MONTURY, adopte le Compte Administratif 2007 et procède à l'affectation définitive des résultats :

Le C.A 2007 pour le budget principal se résume de la façon suivante:

*- dépenses de fonctionnement: 11 314 261,65
- recettes de fonctionnement: 12 312 422,00*

Soit un excédent de fonctionnement de 998 160,35

*- dépenses d'investissement: 3 945 229,45
- recettes d'investissement: 3 648 005,00*

Soit un déficit d'investissement de 297 224,45

L'excédent global reporté en section de fonctionnement pour l'année 2008 s'élève donc à 2 599 033,73 après correction des restes à réaliser en dépenses de 6 359 519,43 et en recettes 6 497 210,77 et du solde d'exécution de la section d'investissement de l'année 2006 pour 706 870,92.

Par 29 voix pour et 3 contre (Mme GALLET, Mrs BARRE et AULAK) :

⇒ Adopte les affectations définitives des résultats identiques aux affectations anticipées votées le 8 février 2008.

A l'unanimité,

⇒ adopte les ouvertures de crédits suivantes :

Budget général		
<u>Investissement dépenses :</u>		
16-01-1641	Emprunts en euros	+ 100 000,00
<u>Investissement recettes :</u>		
10-01-10223	TLE	+ 60 000,00
024-01-024	Produits des cessions d'immobilisations	+ 40 000,00
	Total	100 000,00
<u>Fonctionnement dépenses :</u>		
67-01-673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 10 000,00
<u>Fonctionnement recettes :</u>		
74-01-74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	+ 10 000,00
Budget du Cinéma « Le Travelling »		
<u>Fonctionnement dépenses :</u>		
011-6135	Locations mobilières	+ 16 000,00
011-6358	Autres droits	+ 4 000,00
<u>Fonctionnement recettes :</u>		
70-7062	Redevances et droits des services à caractère culturels	+ 20 000,00

⇒ Autorise Monsieur le Maire à faire réaliser par un cabinet spécialisé dans cette approche particulière, un audit des bases fiscales de la commune qui permettra de connaître notre potentiel inexploité,

⇒ Décide d'attribuer une indemnité de conseil au taux maximum, à Monsieur Dominique DELBOUR, receveur de la commune et ce, pour la durée du mandat.

⇒ Adopte le guide des procédures d'achat public et la publication sur le site internet de la ville des consultations à compter de 10 000 €,

⇒ le compte-rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2007,

⇒ la constitution de la commission administrative communale chargée d'assister Monsieur le Maire pour l'élaboration de la liste électorale prud'homale :

M. Bernard MONTURY, Président

M. Michel TELLIEZ, délégué de l'administration

M. André BAUDUIN, délégué de justice

M. Patrick FANION, électeur employeur

M. Dominique IANNONE, électeur salarié

M. Emile DEBARGE, représentant de CFE CGC

M. Robert EVRARD, représentant de FO

Mme Catherine BOULANGER BEAUCAMP, représentant de la FDSEA

M. Giacomo GANADU, représentant du MEDEF

Par 30 voix pour et 3 abstentions (Mme GALLET, Mrs BARRE et AULAK)

⇒ les modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, approuvées les 11 avril et 15 mai par le Conseil Communautaire, et propose F. THERET – T. BUQUET – C. KUBIAK – P. LELIEVRE comme conseillers communautaires suppléants,

Par 32 voix pour et 1 abstention (M. AULAK)

⇒ la modification du régime des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires conformément au décret 2007-1630 du 19 novembre 2007, et institue les Indemnités Forfaitaires Complémentaires pour Elections concernant le personnel communal effectuant des travaux supplémentaires à l'occasion des élections et qui ne peuvent pas être rémunérés par le biais des I.H.T.S.

A l'unanimité,

⇒ Renouvelle les 5 contrats « d'animateur culturel vacataire » pour les activités (poterie, arts plastiques, guitare...) au tarif de 21,45 € brut la séance,

⇒ Renouvelle pour l'année scolaire prochaine, les 20 postes d'agents d'animation vacataires créés l'an dernier et en crée 5 supplémentaires, vu la hausse des effectifs en restauration scolaire. Le montant de la vacation sera fixé à 21,45 € brut.

⇒ Crée 2 postes d'agent d'animation sportif vacataire ainsi que 2 postes d'agent d'animation culturel vacataire pendant les vacances scolaires afin de pouvoir proposer des activités diversifiées aux enfants fréquentant les centres. Le montant de la vacation sera fixé à 21,45€ brut.

⇒ Renouvelle la convention signée avec la société GPAC chargée de recenser les panneaux d'affichage publicitaires de la commune,

⇒ Renouvelle la convention de mise à disposition de personnel par l'AIAAC à la ville pour des missions ponctuelles pour une période de 2 années à compter du 1^{er} janvier 2009,

⇒ Adopte les tarifications des activités culturelles et du cyber-centre pour la prochaine saison,

⇒ Reconduit pour la saison 2008/2009 la convention de mise à disposition d'un professeur de danse avec l'association DELOUNA SPECTACLES pour un prévisionnel estimé de 667 heures,

⇒ Accepte de prendre en charge les frais d'inscription au concours régional de danse pour les élèves des ateliers de danse : montant estimé 810 €,

⇒ Ouvre un crédit de 7 200 € pour l'activité théâtre ados-adultes et enfants, et fixe les tarifs comme suit à raison d' 1h30 de cours par semaine. Courriérois : 40 € - Extérieurs : 80 €

⇒ Décide de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
Harmonie Fait La Force	1368,19 €
Harmonie Hilariter	129,13 €
Coralines	610,00 €
Gym Féminine	600,00 €
ASCAMAP	460,00 €
Club de tir	1860,00 €
	354,00 €
« Les enfants de Kara » du Togo	150,00 €

⇒ Adopte les tarifs des activités du cinéma « Le Travelling »,

⇒ Adopte dans le cadre de la création de la médiathèque, la charte documentaire qui définit les grandes orientations de la politique documentaire de la médiathèque, d'information des publics et des partenaires de la structure, et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide du Centre National du Livre pour le financement des collections,

⇒ Adopte le règlement pour le concours de maisons fleuries 2008 et ouvre un crédit de 3250 €,

⇒ Reconnu pour l'année scolaire 2008/2009 les allocations d'études,

Pour information ont été attribués pour l'année 2007/2008

Pour les lycées et collèges : - 811 bons à 23 € soit 18 653 €

Pour les étudiants : - 4 bourses à 160 € soit 640 €

- 170 bourses à 320 € soit 54 400 €

⇒ Vote un crédit de 5 000 € pour l'achat des dictionnaires offerts aux élèves de CM2,

⇒ Fixe comme les autres communes de la CAHC, le montant de la redevance scolaire 2008/2009 et 2009/2010 à 108,00 €,

⇒ Adopte le bilan annuel de fonctionnement de la restauration scolaire 2006/2007 de la société SCOLAREST,

⇒ Ouvre un crédit de 62,00 € pour l'exposition « la nuit des étoiles » qui aura lieu à la ferme pédagogique le 9 août 2008

Par 30 voix pour et 3 abstentions (Mme GALLET, Mrs BARRE et AULAK)

⇒ Adopte la constitution de la commission consultative des services publics locaux :

Président M. Le Maire : Christophe PILCH

Membres :

1er adjoint:

Bernard MONTURY

Adjoint aux travaux :

Michel DIEVART

Représentant directeur maternelles :

Christine LECLERC

Représentant directeur primaires :

Nathalie LENORT

Représentant des enseignants :

Sylvaine LAMELIN

Représentant des parents d'élèves :

Sabrina D'ANDREA

Représentant du Conseil Municipal jeunes :

Sofiane NEJMAN

Directeurs centres de loisirs :

Rachel GRACEFFA

Association du Personnel Communal:

Cédric EBRAN

Représentant du service jeunesse :

Didier DROISSART

Association du club des aînés :

Jean-Marie BOUQUET

D.D.E.N :

Marie-Noëlle LACROIX

A l'unanimité,

⇒ Renouvelle le chèque de 55 € pour chaque jeune de 7 à 16 ans inscrit dans une association pour régler tout ou partie de la licence 2008/2009,

⇒ Décide d'ouvrir un crédit de 16 000 € pour l'organisation du banquet des Aînés et de maintenir l'âge de participation à 67 ans,

⇒ Autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention de ramassage des déchets générés par les marchés avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin,

⇒ Adopte le financement tripartite de l'installation des colonnes enterrées pour le tri sélectif des ordures ménagères sur les sites gérés par Pas-de-Calais Habitat,

⇒ Autorise Monsieur le Maire à constituer une commission communale de révision du Plan d'Occupation des Sols et à confier la conduite des études à un bureau d'études d'urbanisme,

Par 32 voix pour et 1 abstention (Mme GALLET)

⇒ Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour :

- la réalisation de la phase : rénovation boulevard des Tilleuls, rues des Acacias et des Bouleaux pour un coût estimé à 1 097 000 € H.T,
- la réalisation des voiries sur le site Breton pour un coût estimé à 2 408 000 € H.T

A l'unanimité,

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier Nord en vue de lui confier l'opération de réhabilitation du site du Bois Béghin,

Par 30 voix pour et 3 abstentions (Mme GALLET, Mrs BARRE et AULAK)

⇒ Adopte après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13.06.08

- l'avenant au marché de travaux de la Plateforme de Services Publics

A l'unanimité,

⇒ Adopte après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13.06.08

- l'avenant au contrat passé avec la SAMEE en juillet 2007
- l'avenant à la maîtrise d'oeuvre de la médiathèque
- l'avenant à la maîtrise d'oeuvre de la Plateforme de Services Publics

⇒ Reclasse le logement de la salle D. DELOFFRE situé rue des Fusillés, « logement de fonction » pour nécessité absolue de service.

Par 30 voix pour, 2 abstentions (Mme GALLET, Mr BARRE), 1 contre (M. AULAK) adopte :

⇒ une motion portant sur la défense de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur l'opposition à la banalisation du livret A et sur la préservation des établissements de la poste et des caisses d'épargne,

⇒ une motion pour le retrait de la Révision Générale des Politiques Publiques,

Par 32 voix pour et 1 contre (M. AULAK) adopte,

⇒ une motion sur l'offre valable d'emploi.

(les textes de ces motions sont annexés au compte-rendu)



Le Maire,

Christine Pilch

C. PILCH.

MOTION PORTANT SUR LA DEFENSE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, SUR L'OPPOSITION A LA BANALISATION DU LIVRET A ET SUR LA PRESERVATION DES ETABLISSEMENTS DE LA POSTE ET DES CAISSES D'EPARGNE :

Vu la demande faite par la commission européenne à l'Etat français de modifier sa législation, dans un délai de neuf mois à compter du 10 mai 2007, afin de « supprimer les entraves aux règles du marché intérieur qui résultent des droits spéciaux de distribution des livrets A et bleu octroyés à la Banque Postale, aux Caisses d'Epargne et au Crédit Mutuel » ;

Vu l'introduction par l'Etat français d'un recours en annulation devant la Cour de justice des communautés européennes ;

Vu le recours déposé à son tour par le groupe des Caisses d'Epargne ;

Considérant la situation de crise du logement et notamment l'insuffisance du nombre de logements HLM ;

Considérant le rôle central du Livret A dans le financement public des opérations de logements HLM ;

Considérant que la disparition de ce circuit de financement accroîtrait encore le niveau des loyers pour des familles modestes ;

Considérant, au-delà du seul secteur du logement, le rôle d'accompagnateur bancaire joué par la Caisse des dépôts et consignations auprès des collectivités territoriales dans leurs investissements nécessaires aux services publics locaux ;

Considérant le rôle principal du Livret A dans les missions assumées par la Poste et les Caisses d'Epargne, notamment la lutte contre l'exclusion bancaire ;

Considérant que la perte de clientèle pour ces deux banques consécutives à l'ouverture du Livret A à la concurrence risque de justifier la fermeture d'un nombre important de leurs bureaux ou de leurs guichets ;

Considérant que ces fermetures nuiraient à l'égalité de traitement des habitants ;

Considérant que les plus de 45 millions de titulaires de Livrets A et les 116 milliards d'euros d'encours participent au financement d'une société plus solidaire ;

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions (Mme GALLET, M. BARRE) 1 contre (M. AULAK) après s'être concerté :

*** Demande à l'Etat :**

- de rester fidèle à ses engagements dans une défense ferme du Livret A contre ce projet de casse que constitue sa banalisation ;
- de maintenir et de défendre son recours auprès de la Cour de justice des communautés européennes ;
- de ne pas suivre les recommandations du rapport Camdessus, qui non seulement propose une capitulation sur l'ouverture de la distribution du Livret A à toutes les banques, mais propose également de détourner une partie de cette collecte à leur seul profit.

* Est solidaire de l'action du mouvement « Touche pas au Livret A ! » et est prêt à examiner, avec ses représentants locaux, toutes les formes d'action de défense du Livret A et de développement de son efficacité au service de l'intervention publique et des droits fondamentaux.

MOTION SUR L'OFFRE VALABLE D'EMPLOI :

En 2005, la loi de cohésion sociale avait déjà mis en place un arsenal de sanctions contre les chômeurs pouvant aboutir à une baisse de 20 à 50 %, voire à la suppression de leur allocation chômage.

En 2007, avec la fusion ANPE/ASSEDIC sous couvert d'un meilleur accompagnement des demandeurs d'emplois, le gouvernement se dote d'un véritable outil de contrôle et de répression des chômeurs.

En 2008, une nouvelle offensive est menée contre les chômeurs et les salariés !

Le 6 mai dernier, le Secrétaire d'Etat Laurent WAUQUIEZ a annoncé pour la fin de l'année le dépôt d'un projet de loi « très court » et sans véritable négociation préalable avec les partenaires sociaux centré sur l'offre valable d'emploi. Il prévoit qu'au fil des mois de chômage, le demandeur d'emploi se verrait contraint d'accepter les emplois proposés par l'ANPE sous peine de se voir radié des ASSEDIC et de perdre son allocation.

A l'issue de 6 mois de chômage, il devra accepter tout emploi requérant moins de 2 heures de trajet par jour et rémunéré au moins 80 % de son ancien salaire quel que soit le métier, la nature et la durée du contrat. Au bout d'un an, obligation lui sera faite d'accepter tout emploi si le salaire est égal ou légèrement supérieur aux allocations chômage, ce qui correspondra à environ 57 % de son salaire antérieur.

Dans un marché de l'emploi toujours plus dégradé, avec des salaires bloqués, un pouvoir d'achat en constante diminution, l'OVE est en fait conçue pour contraindre les chômeurs à accepter n'importe quel emploi (CDD, Intérim, temps partiel...).

Une nouvelle fois, le gouvernement s'attaque aux plus précaires alors que les véritables responsables du chômage ce sont les entreprises qui délocalisent, licencient et précarisent.

Cette OVE en contraignant les chômeurs d'accepter des salaires toujours plus bas et en deçà de leurs qualifications aura pour conséquence de tirer l'ensemble des salariés vers le bas.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 32 voix pour et 1 contre (M. AULAK) DEMANDE

- Le retrait de ce projet de loi ;
- La mise en place des véritables négociations avec les organisations syndicales, les partenaires sociaux ;
- La mise en place d'un véritable service public de l'emploi qui sécurise les parcours professionnels et assure des conditions de vie décentes et des possibilités de formation à chacun.

MOTION POUR LE RETRAIT DE LA RGPP :

Le gouvernement, sous couvert de modernité, de souci d'efficacité, de volonté de rationalisation des moyens veut imposer la Révision Générale des Politiques Publiques plus connue sous le sigle RGPP.

Les conséquences de sa mise en œuvre seraient d'une ampleur jamais atteinte touchant tous les ministères, toutes les politiques de service public et donc tous les aspects de la vie quotidienne des Français : de l'offre culturelle en passant par l'entretien des routes, les ressources en eau, la prévention des risques, l'éducation, l'offre de soins de proximité, etc...

Considérant que les véritables objectifs de la RGPP sont :

- de réduire de manière drastique et autoritaire les dépenses de l'Etat
- de supprimer un emploi de fonctionnaires sur deux (80.000 rien que pour l'Education Nationale)
- de réduire et supprimer à terme les services déconcentrés de l'Etat dans les régions et les départements

Considérant que la mise en place de la RGPP va se traduire par :

- une remise en cause de la fonction publique au service du citoyen
- le transfert « forcé » aux collectivités des missions publiques assurées jusqu'alors par l'Etat et le désengagement de l'Etat sur les territoires
- l'abandon des missions publiques au privé
- le renforcement des inégalités entre les citoyens et entre les territoires

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 2 abstentions (Mme GALLET, M. BARRE) et 1 contre (M. AULAK) demande :

- le retrait de la Révision Générale des Politiques Publiques
- la mise en place d'un véritable débat et d'une véritable concertation avec tous les acteurs (personnels, collectivités, élus, syndicats, usagers etc..) pour assurer l'avenir du Service Public dans l'intérêt de la population, de l'aménagement du territoire et pour l'égalité des citoyens